
Rapport annuel

Tables locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
(TGIRT) de la Capitale-Nationale

Saison 2015-2016

Contenu

PRÉAMBULE.....	1
MANDAT	2
OBJECTIFS ANNUELS.....	3
ASSEMBLÉES DES PARTENAIRES.....	4
TRAVAUX DES TGIRT ET DE LEURS COMITÉS DE TRAVAIL.....	5
PARTICIPATION AUX RENCONTRES	11
BILAN DES ÉVALUATIONS DES RENCONTRES	14
FAITS SAILLANTS DE LA SIXIÈME SAISON.....	23
ATTEINTE DES OBJECTIFS ANNUELS	25
CONCLUSION	25

Annexe A

(Formulaire évaluation des rencontres de TGIRT après le 16 mars 2016)

Annexe B

(Formulaire évaluation des rencontres de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay le 16 mars 2016)

Rapport préparé par :

Frédéric Martineau, *ing.f. MBA* (MRC de Portneuf)

Collaboration de :

Gabrielle Rivard, *M.Sc.* (MRC de La Côte-de-Beaupré)

Stéphane Charest, *ing.f.* (MRC de Charlevoix-Est)

Jérôme Fournier, *ing.f.* (MRC de Charlevoix)

François Naud, *ing.f.* (MRC de La Jacques-Cartier)

PRÉAMBULE

Le présent rapport annuel est produit afin de présenter une reddition de comptes du travail accompli en 2015-2016 par les trois Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Capitale-Nationale. Comme il s'agissait de la première année de coordination des TGIRT faite par les Municipalités régionales de comté (MRC), il était opportun de mettre en évidence un certain point de référence pour les années à venir. Ainsi, le rapport dresse également certains bilans depuis la mise en place des TGIRT en 2010. Ce rapport s'adresse principalement aux partenaires des TGIRT, aux cinq conseils des MRC délégataires de l'entente de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ainsi qu'à la Direction générale du secteur central du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Il se veut aussi un document destiné au grand public et sa diffusion se veut la plus large possible. Ce document sert de base de travail au comité de coordination des TGIRT pour établir les objectifs annuels pour la saison prochaine.

MANDAT

En vertu de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), la composition et le fonctionnement, y compris les modes de règlement des différends des TGIRT, relèvent du ministre ou, le cas échéant, des organismes compétents visés à l'article 21.5 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (chapitre M-22.1). L'article 55.1 de la LADTF permet au ministre de confier la composition et le fonctionnement d'une TGIRT qui relèvent de lui, y compris le règlement des différends pouvant survenir à cette table, à une ou plusieurs municipalités régionales de comté avec qui il conclut une entente visée à l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1) qui stipule qu'une municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2 en matière de développement local et régional, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. La MRC administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci.

Suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ) et à la signature de l'entente de délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), les cinq MRC suivantes se sont partagées la coordination des TGIRT de la manière suivante :

- A. Coordination de la TGIRT Portneuf
 - *MRC de Portneuf*
 - *MRC de La Jacques-Cartier*
- B. Coordination de la TGIRT Laurentides
 - *MRC de La Côte-de-Beaupré*
- C. Coordination de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay
 - *MRC de Charlevoix*
 - *MRC de Charlevoix-Est*

Les TGIRT s'avèrent être les assises de la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) dans la région de la Capitale-Nationale. La saison 2015-2016 est la sixième année d'existence des TGIRT dans la région. Une saison d'une TGIRT s'étale du début septembre à la fin juin.

OBJECTIFS ANNUELS

À la fin de la saison 2014-2015, avec la fin du mandat de la CRÉ et une certaine incertitude sur la direction qu'allait prendre la coordination des TGIRT, aucune orientation n'a été prise pour la saison 2015-2016. Au moment de la relance des processus en janvier 2016 par les MRC, aucun objectif précis ne leur a été communiqué, mis à part la nécessité de remettre en marche le plus rapidement possible les TGIRT et leurs comités de travail.

En termes d'orientation de travail sur les enjeux, la CRÉ avait réalisé un travail de priorisation avec les TGIRT avant de quitter. Les résultats ont été utilisés par les MRC pour identifier les priorités dans l'allocation des ressources pour le traitement des enjeux. Il en a résulté l'identification de quatre chantiers de travail régionaux qui se mettront en marche en 2016-2017.

ASSEMBLÉES DES PARTENAIRES

PORTNEUF

En 2015-2016, il n'y a pas eu d'assemblée des partenaires de tenue pour la TGIRT Portneuf. Les MRC qui coordonnent cette TGIRT ont fait le choix de relancer les processus avec les délégués en place à la dernière rencontre de l'automne 2014, malgré l'échéance des mandats de tous les délégués en juin 2015. Une assemblée des partenaires sera tenue au début de la prochaine saison et tous les postes de délégués seront en élection à ce moment.

LAURENTIDES

En 2015-2016, il n'y a pas eu d'assemblée des partenaires de tenue pour la TGIRT Laurentides. La MRC qui coordonne cette TGIRT a fait le choix de relancer les processus avec les délégués en place à la dernière rencontre de l'automne 2014, malgré l'échéance des mandats de tous les délégués en juin 2015. Une assemblée des partenaires sera tenue au début de la prochaine saison et tous les postes de délégués seront en élection à ce moment.

CHARLEVOIX-BAS-SAGUENAY

Lors de la première rencontre de la TGIRT tenue en 2015-2016, les délégués ont fait mention de leur désir de tenir une assemblée des partenaires le plus rapidement possible, car ils ne se sentaient pas légitimés de siéger puisque leur mandat était expiré. Une assemblée des partenaires a donc été organisée le 31 mai 2016 à Baie-Saint-Paul. Pour cette assemblée, les MRC coordonnatrices ont utilisé les anciennes listes de partenaires de la CRÉ qui dataient de 2012. Elles les ont mises à jour et ont procédé aux invitations de 89 partenaires inscrits ou potentiels.

Au total, 20 personnes y ont participé, incluant 5 personnes ressources des MRC et du MFFP. La TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay compte 72 partenaires au moment de la confection de ce rapport.

L'assemblée des partenaires se veut une opportunité pour modifier la composition et la représentativité à la TGIRT. Lors de l'assemblée du 31 mai 2016, aucune modification à la représentativité n'a été apportée. Le siège « Acériculteurs » est resté vacant suite à la rencontre.

Cette assemblée a également été l'occasion de discuter et d'adopter de nouvelles règles de fonctionnement.

TRAVAUX DES TGIRT ET DE LEURS COMITÉS DE TRAVAIL

La saison d'opération des TGIRT et de leurs comités de travail s'est étalée de janvier à mai 2016. Voici un résumé des travaux de chacune des TGIRT et de leurs comités de travail dans la région.

PORTNEUF

Temps de travail

En 2015-2016, il y a eu un total de deux rencontres de la TGIRT Portneuf qui se sont tenues de 9 h à 16 h aux dates et lieux suivants :

- 19 janvier 2016, MRC de Portneuf, Cap-Santé;
- 30 mars 2016, MRC de La Jacques-Cartier, Shannon.

Au départ de la saison 2015-2016, aucune cible de temps de travail n'avait été fixée. Un total de 8 heures 27 minutes de travail effectif a été réalisé au cours de ces deux rencontres, en excluant les heures de dîner et de pauses. Le tableau 1 présente la répartition du temps de travail passé sur les différents sujets. Il est à noter que 2 heures 33 minutes disponibles n'ont pas été utilisées parce que les deux rencontres se sont terminées plus tôt.

Tableau 1 : Répartition du temps travaillé à la TGIRT Portneuf

Catégorie de sujet	Temps cumulatif	Pourcentage du temps total
Fonctionnement de la TGIRT	4 h 29	<u>53,1 %</u>
Information, discussion et décision sur les enjeux	<u>1 h 49</u>	<u>21,5 %</u>
Processus PAFI et certification	1 h 42	<u>20,1 %</u>
Autres	27 minutes	<u>5,3 %</u>
Total :	<u>8 h 27</u>	100 %

Tableau 2 : Sujets de discussion ayant occupé au moins deux heures (par ordre décroissant) pour la TGIRT Portneuf

Sujet	Temps cumulatif	Nombre de rencontres
Aucun sujet de discussion précis n'a occupé deux heures ou plus au cours de l'année.		
Total :		

Certification

La contribution de la TGIRT en 2015-2016 au niveau de la certification a été à toutes fins pratiques nulle. Un seul point d'ordre du jour a porté sur la certification FSC de Scierie Dion et c'était un point informatif visant à donner un suivi sur l'état des requêtes d'action corrective (RAC) de l'audit 2014 et livrer les résultats de l'audit de 2015. La TGIRT n'a fait aucune recommandation à ce sujet.

Objectifs locaux d'aménagement

Au cours de la saison 2015-2016, aucun objectif de protection et de mise en valeur local n'a été adopté, que ce soit sous forme de modification d'un objectif existant ou par l'ajout d'un nouveau. Comme il s'agissait de rencontres visant à relancer un processus interrompu depuis 13 mois, la majorité des sujets discutés portait sur des points liés au fonctionnement de la TGIRT. On remarque aussi qu'aucune discussion majeure n'a eu cours pendant l'année puisqu'aucun sujet n'a occupé deux heures ou plus. Par contre, un bilan des objectifs locaux (VOIC) en place a été réalisé.

Équipes de travail

Aucune rencontre des équipes de travail (anciens sous-comités) de la TGIRT Portneuf n'a eu lieu en 2015-2016. Par contre, la composition de deux d'entre elles a été reformée :

- Équipe écosystémique;
- Équipe Faune-Eau.

Une rencontre de l'équipe régionale sur l'aménagement écosystémique a eût lieu le 20 avril 2016.

Transfert de connaissances

Cette année, une seule activité de transfert de connaissances¹ a été tenue à la TGIRT Portneuf.

Tableau 3 : Activités de transfert de connaissances à la TGIRT Portneuf

Sujet	Date	Temps consacré	Intervenant (organisation)
Prochain calcul de possibilité forestière (CPF)	19 janvier 2016	25 minutes	Martin Cloutier (MFFP)

Décisions de la TGIRT

Excluant les ordres du jour et les comptes rendus, la TGIRT Portneuf a pris une résolution en 2015-2016. Le tableau 4 présente la liste des résolutions prises par la TGIRT en 2015-2016.

Tableau 4 : Liste des résolutions lors des rencontres de la TGIRT Portneuf

No	Résolution	Date
TG-21-3	La TGIRT accepte l'ensemble des modifications proposées dans la version 0.1 (post-CRÉ) des règles de fonctionnement de la TGIRT Portneuf ainsi que les modifications convenues au cours de la rencontre du 30 mars 2016.	2016-03-30

Le tableau suivant présente le nombre de résolutions prises par la TGIRT Portneuf depuis sa création, et ce en excluant les décisions ayant trait à l'administration de la TGIRT. On remarque rapidement le faible nombre puisque seulement six résolutions ont été prises en six ans d'activités. L'ensemble de ces décisions concerne des VOIC destinés à mesurer la performance

¹ Une activité de transfert de connaissances peut consister en une présentation magistrale ou une visite terrain organisée dans le cadre ou en marge du travail sur un enjeu de la TGIRT qui, même si elle porte sur un sujet d'AFD, ne porte pas sur les paramètres d'un indicateur de suivi (objectif, indicateur, cible, portrait, etc.).

de l'aménagement écosystémique. On remarque aussi que l'ensemble des décisions a été pris en 2012-2013 et qu'aucune décision n'a été prise depuis.

Tableau 5 : Résolutions adoptées par la TGIRT Portneuf depuis sa création et de nature non administrative

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total
0	0	6	0	0	0	6

(Compte rendu, ordre du jour et règles de fonctionnement exclus)

LAURENTIDES

Temps de travail

En 2015-2016, il n'y a eu qu'une seule rencontre de la TGIRT Laurentides qui s'est tenue le 23 mars à la MRC de La Côte-de-Beaupré de 9 h à 16 h.

Au départ de la saison 2015-2016, aucune cible de temps de travail n'avait été fixée. Le temps effectif de travail n'a d'ailleurs pas été suivi au cours de l'année. Par contre, nous savons que la rencontre a totalisé 7 heures de travail, pauses et dîner compris.

Tableau 6 : Répartition du temps travaillé à la TGIRT Laurentides

Catégorie de sujet	Temps cumulatif	Pourcentage du temps total
Données non disponibles en 2015-2016.		
Total :		

Tableau 7 : Sujets de discussion ayant occupé au moins deux heures (par ordre décroissant) pour la TGIRT Laurentides

Sujet	Temps cumulatif	Nombre de rencontres
Données non disponibles en 2015-2016.		
Total :		

Certification

Il n'y a pas de certificat d'AFD en vigueur sur le territoire de la TGIRT Laurentides.

Objectifs locaux d'aménagement

Au cours de la saison 2015-2016, aucun objectif de protection et de mise en valeur local n'a été adopté, que ce soit sous forme de modification d'un objectif existant ou par l'ajout d'un nouveau. Comme il s'agissait de rencontres visant à relancer un processus interrompu depuis 16 mois, la majorité des sujets discutés portait sur des points liés au fonctionnement de la TGIRT. Par contre, un bilan des VOIC en place a été réalisé.

Équipes de travail

Aucune rencontre des comités de travail de la TGIRT Laurentides n'a eu lieu en 2015-2016. Par contre, la composition du comité sur les enjeux écologiques a été reformée.

Une rencontre de l'équipe régionale sur l'aménagement écosystémique a eût lieu le 20 avril 2016.

Transfert de connaissances

Cette année, une seule activité de transfert de connaissances a été tenue à la TGIRT Laurentides.

Tableau 8 : Activités de transfert de connaissances à la TGIRT Laurentides

Sujet	Date	Temps consacré	Intervenant (organisation)
Prochain calcul de possibilité forestière (CPF)	23 mars 2016	Non disponible	Martin Cloutier (MFFP)

Décisions de la TGIRT

Excluant les ordres du jour et les comptes rendus, la TGIRT Laurentides n'a pris aucune résolution en 2015-2016.

Tableau 9 : Liste des résolutions prises lors des rencontres de la TGIRT Laurentides

No	Résolution	Date
Aucune résolution mise à part les compte-rendu et ordres du jour.		

Le tableau suivant présente le nombre de résolutions prises par la TGIRT Laurentides depuis sa création, et ce en excluant les décisions ayant trait à l'administration de la TGIRT. On remarque rapidement le faible nombre puisque seulement huit résolutions ont été prises en six ans d'activités. L'ensemble de ces décisions concerne des VOIC destinés à mesurer la performance de l'aménagement écosystémique. On remarque aussi que l'ensemble des décisions a été pris en 2013-2014 et qu'aucune décision n'a été prise depuis.

Tableau 10 : Résolutions adoptées par la TGIRT Laurentides depuis sa création et de nature non administrative

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total
0	0	0	8	0	0	8

(Compte rendu, ordre du jour et règles de fonctionnement exclus)

CHARLEVOIX-BAS-SAGUENAY

Temps de travail

En 2015-2016, il y a eu un total de deux rencontres de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay qui se sont tenues aux plages suivantes :

- 16 mars 2016, L'Allegro, Pointe-au-Pic, 9 h à 16 h;
- 31 mai 2016, MRC de Charlevoix, Baie-Saint-Paul, 13 h à 16 h.

Au départ de la saison 2015-2016, aucune cible de temps de travail n'avait été fixée. Par contre, nous savons que les deux rencontres ont totalisé 8 heures 20 minutes de travail, pauses et dîner compris.

Tableau 11 : Répartition du temps travaillé à la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay

Catégorie de sujet	Temps cumulatif	Pourcentage du temps total
Fonctionnement de la TGIRT	1 h 25	17 %
Information, discussion et décision sur les enjeux	2 h 30	30 %
Processus PAFI et certification	4 h 15	51 %
Autres	0 h 10	2 %
Total :	8 h 20	100 %

Tableau 12 : Sujets de discussion ayant occupé au moins deux heures (par ordre décroissant) pour la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay

Sujet	Temps cumulatif	Nombre de rencontres
Aucun sujet de discussion n'a occupé deux heures ou plus au cours de l'année.		
Total		

Certification

La contribution de la TGIRT en 2015-2016 au niveau de la certification a été à toutes fins pratiques nulle. Un seul point d'ordre du jour a porté sur la certification *Sustainable Forestry Initiative* (SFI) de *Produits forestiers Résolu* (PFR) et c'était un point informatif en lien avec les audits, la nouvelle version de la norme et la configuration du certificat.

Objectifs locaux d'aménagement

Au cours de la saison 2015-2016, aucun objectif de protection et de mise en valeur local n'a été adopté, que ce soit sous forme de modification d'un objectif existant ou par l'ajout d'un nouveau. Comme il s'agissait de rencontres visant à relancer un processus interrompu depuis 15 mois, la majorité des sujets discutés portait sur des points liés au fonctionnement de la TGIRT. Par contre, un bilan des VOIC en place a été réalisé.

Comités de travail

Aucune rencontre des comités de travail de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay n'a eu lieu en 2015-2016. Par contre, la composition du comité sur les enjeux écologiques a été reformée.

Une rencontre de l'équipe régionale sur l'aménagement écosystémique a eût lieu le 20 avril 2016.

Transfert de connaissances

Cette année, deux activités de transfert de connaissances ont été tenues à la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay.

Tableau 13 : Activités de transfert de connaissances à la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay

Sujet	Date	Temps consacré	Intervenant (organisation)
Calcul de possibilité forestière (CPF)	16 mars 2016	25 minutes	Martin Cloutier (MFFP)
Contribution à l'élaboration des PAFI	31 mai 2016	60 minutes	Denis Thibeault (MFFP)

Décisions de la TGIRT

Excluant les ordres du jour et les comptes rendus, la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay a pris une résolution en 2015-2016. Le tableau 14 présente la liste des résolutions prises par la TGIRT en 2015-2016, excluant les ordres du jour et les comptes rendus.

Tableau 14 : Liste des résolutions prises lors des rencontres de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay

No	Résolution	Date
TG-20-2	Délégation de M. Jean-François Potvin pour la participation au comité de sélection des projets régionaux du PADP pour la saison 2016-2017.	2016-03-16

Le tableau suivant présente le nombre de résolutions prises par la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay depuis sa création, et ce en excluant les décisions ayant trait à l'administration de la TGIRT. On remarque un nombre beaucoup plus élevé de décisions prises que dans les autres TGIRT de la région. En effet, 45 résolutions ont été prises en 6 ans d'activités. Quand on regarde plus précisément en quoi consistent ces décisions, on remarque qu'un certain nombre d'entre elles sont liées à l'obligation que créait la norme d'aménagement forestier durable du Canadian Standard Association (CSA) de revoir les VOIC du territoire. Même si cette certification a été abandonnée au profit de SFI depuis 2013 par PFR, la 033-51 est la seule UA de la région qui a un historique CSA. On remarque cependant que, depuis l'abandon de cette certification, aucune décision non administrative n'a été prise.

Tableau 15 : Résolutions adoptées par la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay depuis sa création et de nature non administrative

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total
1	26	18	0	0	0	45

(Compte rendu, ordre du jour et règles de fonctionnement exclus)

PARTICIPATION AUX RENCONTRES

Les présences aux rencontres ont été comptabilisées tout au long de l'année pour l'ensemble des TGIRT. Comme les TGIRT recommençaient leurs activités après plusieurs mois de pause, il était opportun de mettre en relation les résultats de 2015-2016 avec ceux des années antérieures. Le tableau 16 présente le taux d'occupation des sièges sans égard à la présence du délégué ou de son substitut. Il présente aussi le taux de changement² des délégués.

Tableau 16 : Taux de présence et de changement des délégués

	Taux de présence		Taux de changement	
	Moy. des années précédentes ³	2015-2016	Moy. des années précédentes ³	2015-2016
Portneuf	83,6 %	76,9 %	2,8 %	3,8 %
Laurentides	81,2 %	81,8 %	14,7 %	18,2 %
Charlevoix-Bas-Saguenay	77,4 %	65,4 %	10,0 %	3,8 %

Quand on compare les résultats du taux de présence des délégués aux TGIRT de la région en 2015-2016 avec les résultats des années antérieures, on remarque une baisse notable pour les TGIRT Portneuf et Charlevoix-Bas-Saguenay. L'étude de la tendance depuis la création des différentes TGIRT en 2010 amène à remarquer que Portneuf est tout de même assez stable, de même que la TGIRT Laurentides. Par contre, la tendance de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay nous indique une baisse constante depuis 2010. Fait intéressant, la TGIRT Portneuf ne possède pas de substitut, tandis que les deux autres TGIRT de la région, elles, en possèdent. Globalement, depuis la création des TGIRT, on remarque d'ailleurs que le taux de changement des délégués de la TGIRT Portneuf est nettement plus bas en moyenne que celui des autres TGIRT de la région.

Tableau 17 : Taux de présence et de changement des personnes ressources

	Taux de présence		Taux de changement	
	Moy. des années précédentes ³	2015-2016	Moy. des années précédentes ³	2015-2016
Portneuf	72,2 %	78,6 %	5,2 %	28,6 %
Laurentides	73,0 %	71,4 %	8,6 %	71,4 %
Charlevoix-Bas-Saguenay	73,2 %	77,8 %	7,1 %	22,2 %

Du côté des personnes ressources, le tableau 17 permet de constater que le taux de présence en 2015-2016 est légèrement plus élevé que la moyenne des dernières années pour les TGIRT Portneuf et Charlevoix-Bas-Saguenay, tandis qu'il se maintient du côté de la TGIRT Laurentides. L'élément marquant est davantage du côté du taux de changement des personnes ressources qui est nettement plus élevé que la moyenne des dernières années pour l'ensemble des TGIRT.

² Un changement est enregistré dès que le délégué change d'une rencontre par rapport à l'autre.

³ Moyenne pondérée par le nombre de rencontres par année.

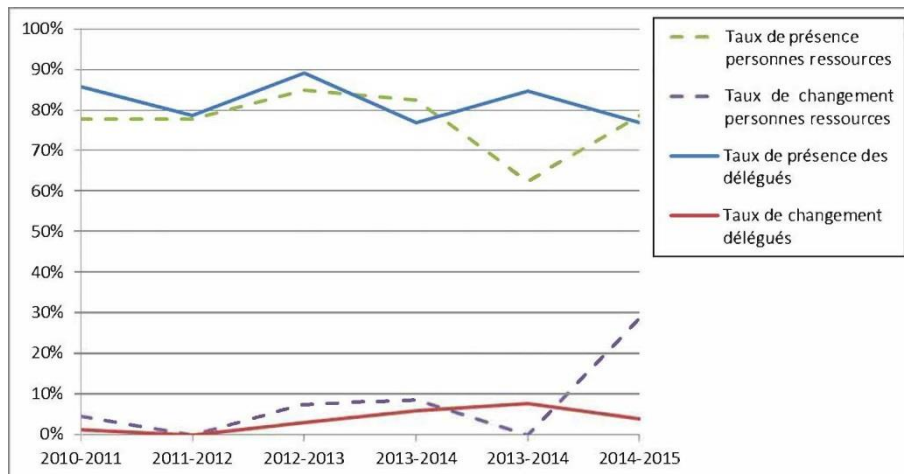


Figure 1 : Tendence du taux de présence et de changement des délégués à la TGIRT Portneuf depuis sa création

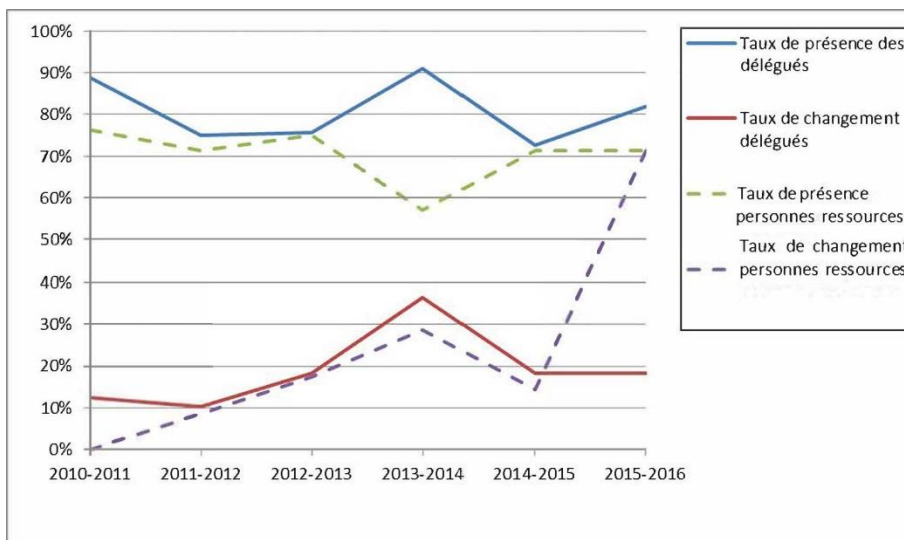


Figure 2 : Tendence du taux de présence et de changement des délégués à la TGIRT Laurentides depuis sa création

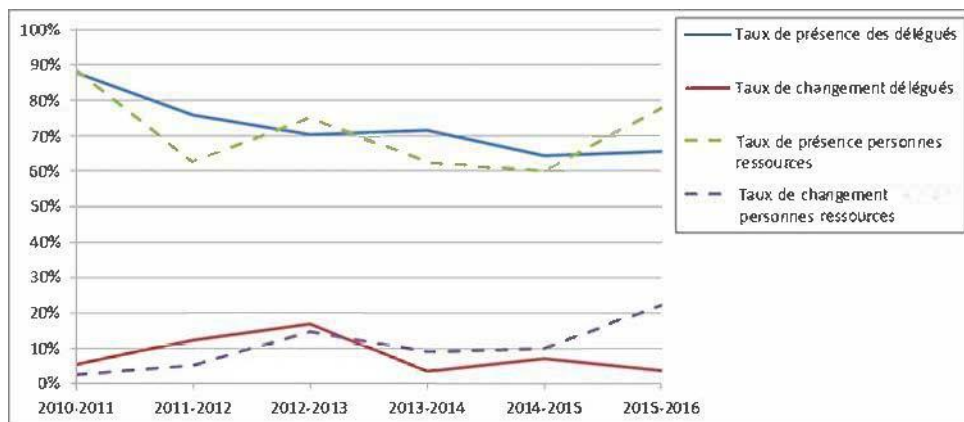


Figure 3 : Tendence du taux de présence et de changement des délégués à la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay depuis sa création

De plus, quand on compare les résolutions de nature non administrative prises par chacune des TGIRT au fil des ans avec le taux de participation des délégués, on remarque une forte relation entre les deux données dans le cas de Portneuf et Laurentides. Du côté de Charlevoix-Bas-Saguenay, la relation est moins évidente, quoi que depuis les dernières résolutions en 2013-2014, la TGIRT a enregistré les taux de participation les plus faibles de son histoire.

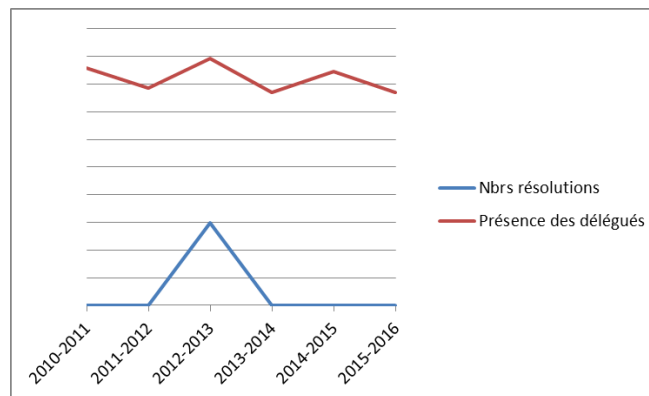


Figure 4 : Relation entre la présence des délégués à la TGIRT Portneuf et l'adoption de résolutions de nature non administrative

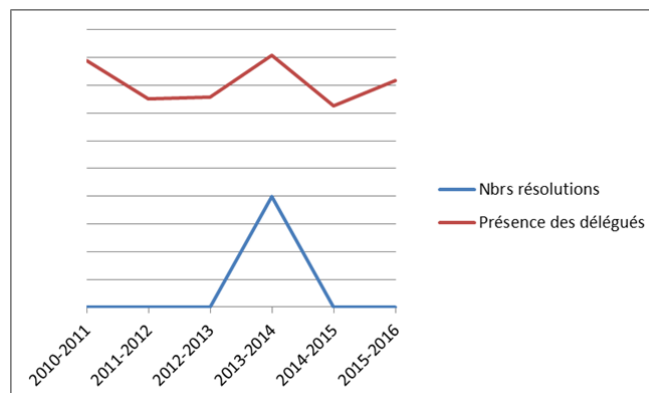


Figure 5 : Relation entre la présence des délégués à la TGIRT Laurentides et l'adoption de résolutions de nature non administrative

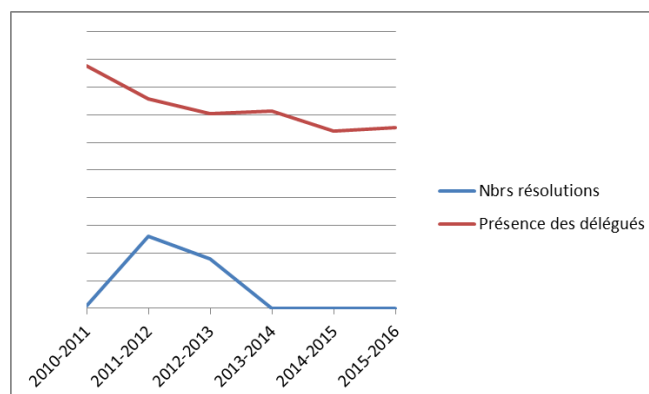


Figure 6 : Relation entre la présence des délégués à la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay et l'adoption de résolutions de nature non administrative

BILAN DES ÉVALUATIONS DES RENCONTRES

Comme il est prévu aux règles de fonctionnement des TGIRT, à chaque rencontre de celles-ci, un formulaire d'évaluation est distribué par le coordonnateur de la TGIRT à chacun des délégués présents. En 2015-2016, de nouveaux formulaires pour l'évaluation des rencontres ont été confectionnés par les MRC coordonnatrices des différentes TGIRT. Le formulaire utilisé par les trois TGIRT comprend neuf questions. Comme les questions diffèrent avec celles utilisées par la CRÉ lorsque celle-ci coordonnait les TGIRT, la comparaison des résultats avec les années précédentes n'est pas possible. En 2015-2016, comme chacune des MRC utilisait son propre formulaire, la comparaison entre les TGIRT n'est pas non plus possible. Les formulaires utilisés par chacune des TGIRT cette année se retrouvent en annexe.

Pour obtenir les résultats de l'évaluation, un formulaire papier est distribué aux délégués à la fin de chacune des rencontres de la TGIRT. Les formulaires sont recueillis par le coordonnateur avant que les délégués quittent. Un compilateur est ensuite utilisé pour calculer les résultats de l'évaluation faite par les délégués. Les évaluations des représentants du MFFP qui siègent à la TGIRT ne sont pas comptabilisées pour fins de statistiques. Le tableau 18 présente la pondération des choix de réponses de ces questionnaires d'évaluation de la satisfaction.

Tableau 18 : Pondération des choix de réponses des questionnaires d'évaluation de la satisfaction

Réponse	Cote
Tout à fait d'accord/Très satisfait	3 points
D'accord/Satisfait	2 points
Plus ou moins d'accord/Plus ou moins satisfait	1 point
Pas du tout d'accord/Pas du tout satisfait	0 point
Non applicable	Non comptabilisé

Le taux de satisfaction est le quotient établi entre le total des points recueillis pour une question et le nombre de points maximum attribuables à cette même question, multiplié par 100. Par la suite, on obtient le taux de satisfaction par blocs de questions en effectuant la moyenne du taux de satisfaction de chacune des questions appartenant à un bloc en particulier. Ainsi, un délégué qui répond « Satisfait » pour toutes les questions d'un bloc de questions, la note obtenue sera de 67 %.

TGIRT PORTNEUF

Le questionnaire utilisé pour la TGIRT Portneuf comprend 11 questions qui sont réparties dans quatre blocs. Le tableau 19 présente la répartition des questions dans les différents blocs.

Tableau 19 : Blocs de questions du formulaire d'évaluation utilisé pour la TGIRT Portneuf

Bloc	Questions associées	Questions portant sur :
A	1, 2, 3, 4	La qualité des échanges au sein de la TGIRT et la convivialité des rencontres
B	5 et 6	L'information reçue et la prise de décision
C	7 et 8	L'animation des rencontres
D	9*, 10* et 11	L'évaluation du processus en général

** Les questions 9 et 10 constituent des questions permettant de préciser les résultats de la question 11. Le résultat obtenu à ces questions n'influence pas les résultats globaux du bloc D.*

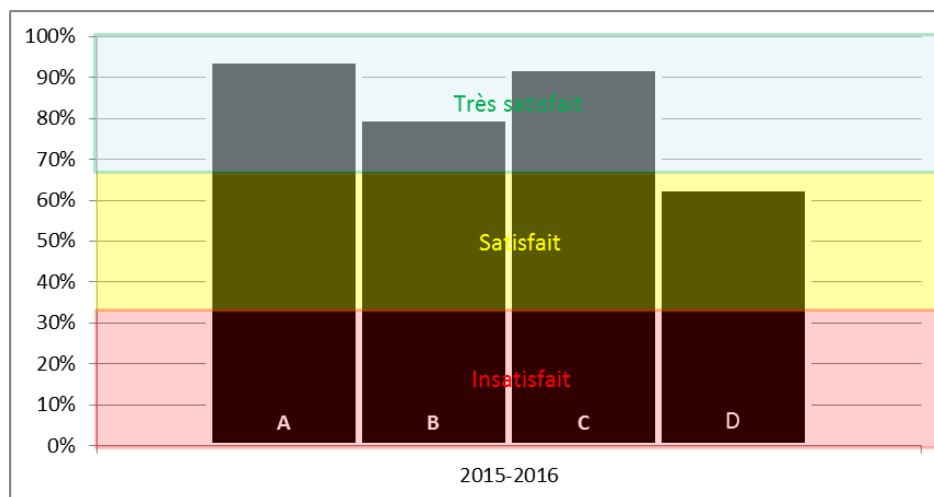


Figure 7 : Taux de satisfaction par blocs de questions pour la TGIRT Portneuf

En 2015-2016, étant donné que seulement 2 rencontres ont été organisées et qu'à la première rencontre beaucoup de délégués ont quitté sans laisser leur formulaire, l'échantillon ne compte que 13 formulaires.

Les résultats obtenus démontrent une grande satisfaction obtenue à l'égard de la convivialité des rencontres (94,2 %) et de l'animation (92,3 %) de celles-ci. Bien qu'elles présentent un résultat très satisfaisant, la qualité de l'information livrée et la prise de décision ont obtenu un résultat moindre (80,0 %). Par contre, vis-à-vis de la confiance des délégués sur la capacité du processus à générer des résultats, le résultat démontre une certaine perplexité de ceux-ci (63,0 %). Quand on observe les résultats à la question 9, on réalise que seulement 44,4 % des répondants croient au processus. On remarque aussi que l'intérêt premier de la plupart des délégués à se présenter à une rencontre est d'y être pour s'assurer de protéger les intérêts qui les préoccupent, peu importe l'ordre du jour (77,8 %). Paradoxalement, les résultats de la question 10 nous révèlent que 66,7 % des répondants voient la TGIRT comme une opportunité de bâtir des partenariats, ce qui est positif.

9. J'ai décidé de participer à cette rencontre pour la raison suivante

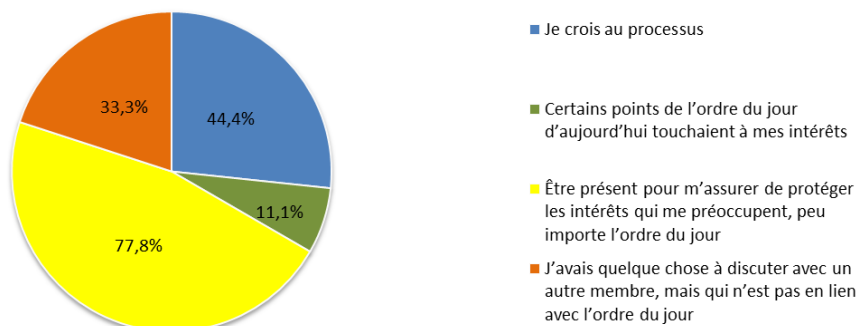


Figure 8 : Motivation des délégués à participer aux rencontres de la TGIRT Portneuf

10. Qu'est-ce que c'est la TGIRT pour moi et mon groupe

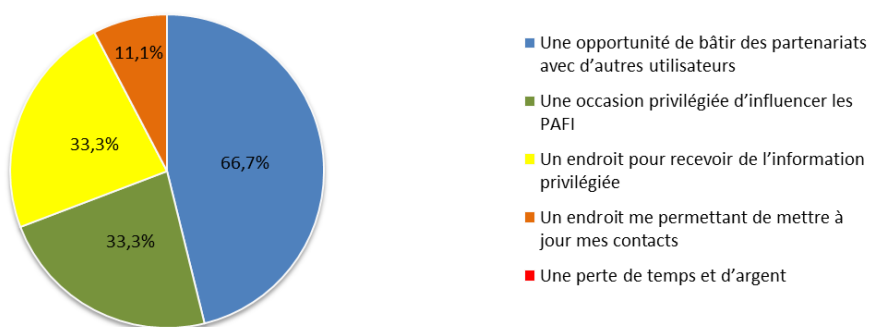


Figure 9 : Perception des délégués sur ce qu'est la TGIRT Portneuf pour eux

TGIRT LAURENTIDES

Le questionnaire utilisé pour la TGIRT Laurentides comprend 11 questions qui sont réparties dans 4 blocs. Le tableau 20 présente la répartition des questions dans les différents blocs.

Tableau 20 : Blocs de questions du formulaire d'évaluation utilisé pour la TGIRT Laurentides

Bloc	Questions associées	Questions portants sur :
A	1, 2, 3, 4	La qualité des échanges au sein de la TGIRT et la convivialité des rencontres
B	5 et 6	L'information reçue et la prise de décision
C	7 et 8	L'animation des rencontres
D	9*, 10* et 11	L'évaluation du processus en général

* Les questions 9 et 10 constituent des questions permettant de préciser les résultats de la question 11. Le résultat obtenu à ces questions n'influence pas les résultats globaux du bloc D.

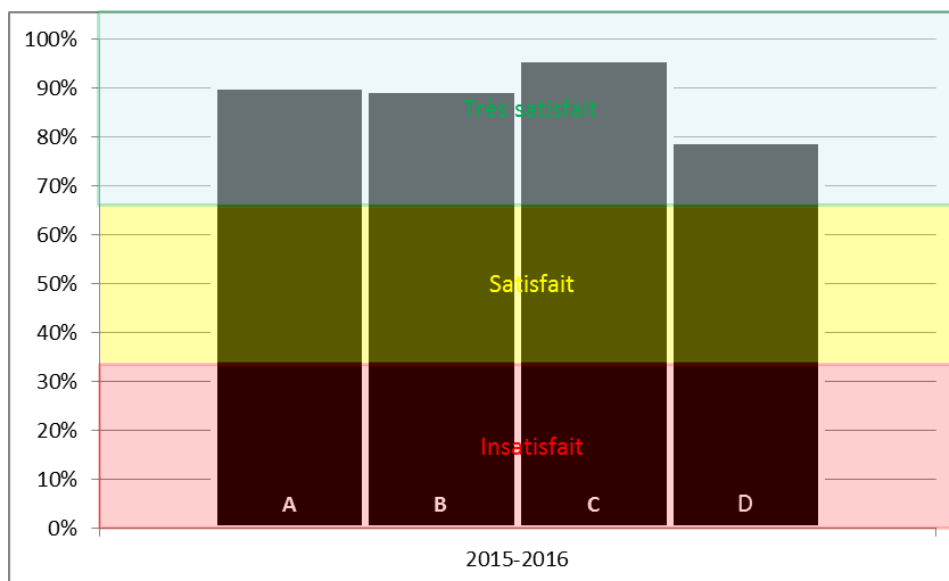


Figure 10 : Taux de satisfaction par blocs de questions pour la TGIRT Laurentides

En 2015-2016, étant donné que seulement une rencontre a été organisée, l'échantillon ne compte que huit formulaires.

Les résultats obtenus démontrent une grande satisfaction à l'égard de la convivialité des rencontres (90,2 %), la qualité de l'information livrée et la prise de décision (89,6 %), ainsi que pour l'animation (95,8 %). Bien qu'elles présentent un résultat très satisfaisant, la confiance des délégués sur la capacité du processus à générer des résultats a obtenu un résultat moindre (77,8 %). Quand on observe les résultats à la question 9, on réalise qu'une vaste majorité des répondants (77,8 %) croient au processus. On remarque aussi que l'intérêt premier de la plupart des délégués à se présenter à une rencontre est de bâtir des partenariats avec d'autres utilisateurs (66,7 %). Paradoxalement, les résultats de la question 10 nous révèlent que moins de la moitié des répondants (44,4 %) voit la TGIRT comme une occasion privilégiée d'influencer les PAFI, ce qui est le mandat de la TGIRT.

9. J'ai décidé de participer à cette rencontre pour la raison suivante

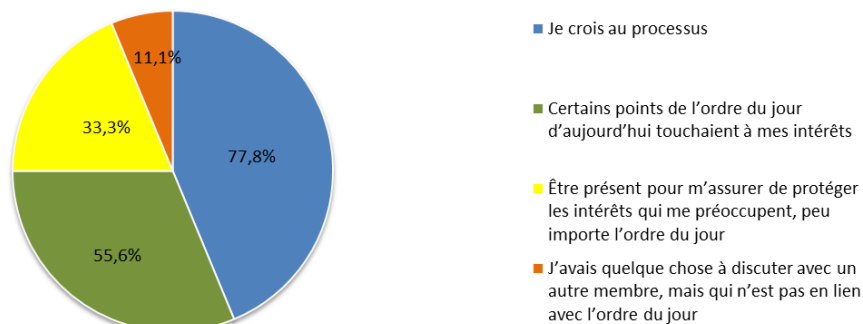


Figure 11 : Motivation des délégués à participer aux rencontres de la TGIRT Laurentides

10. Qu'est-ce que c'est la TGIRT pour moi et mon groupe

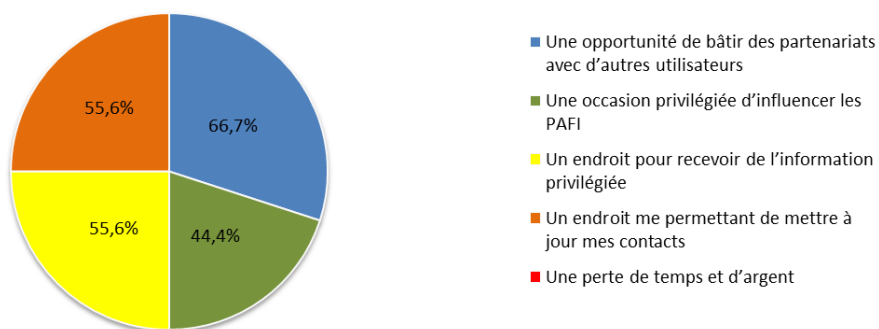


Figure 12 : Perception des délégués sur ce qu'est la TGIRT Laurentides pour eux

TGIRT CHARLEVOIX-BAS-SAGUENAY

La TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay a utilisé deux questionnaires différents pour les deux rencontres cette année. Dans un souci de comparaison entre les différentes tables, le questionnaire a été standardisé après la rencontre du 16 mars. Le questionnaire utilisé pour la rencontre du 16 mars 2016 comprenait 10 questions, alors que celui du 31 mai en comportait 11, réparties en 4 blocs. Ainsi, pour le présent rapport, il a été possible de regrouper en blocs certains résultats pour fins de compilation quand les questions posées étaient très similaires. Le tableau 21 présente la répartition des questions dans les différents blocs.

Tableau 21 : Blocs de questions des formulaires d'évaluation utilisés pour la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay

Bloc	Questions 16 mars associées	Questions 31 mai associées	Questions portant sur :
A	4, 8, 9	1, 2, 3, 4	La qualité des échanges au sein de la TGIRT et la convivialité des rencontres
B	5, 8, 7	5 et 6	L'information reçue et la prise de décision
C	2 et 3	7 et 8	L'animation des rencontres
D	Aucune	9*, 10* et 11	L'évaluation du processus en général

** Les questions 9 et 10 constituent des questions permettant de préciser les résultats de la question 11. Le résultat obtenu à ces questions n'influence pas les résultats globaux du bloc D.*

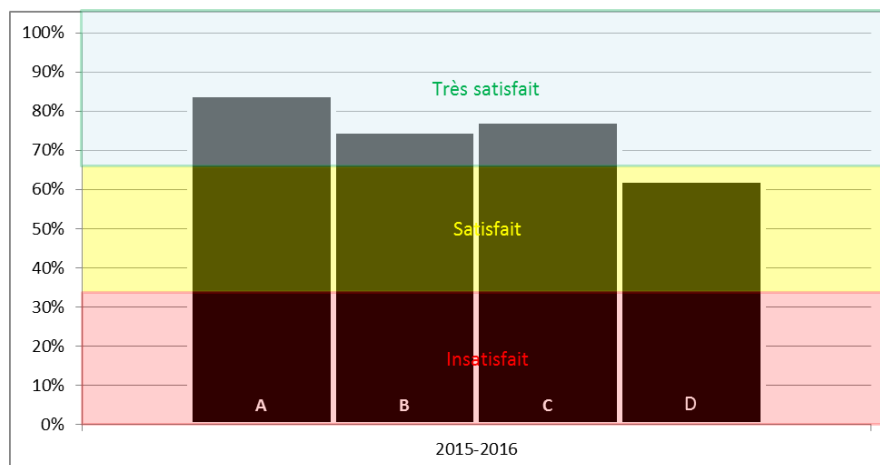


Figure 13 : Taux de satisfaction par bloc de questions pour la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay

Malheureusement, deux questions du formulaire utilisé à la rencontre du 16 mars différaient trop pour être en mesure de les regrouper par blocs. Voici les résultats de celles-ci :

- Question 1 : L'aménagement des lieux était adéquat pour la tenue de la rencontre.
✓ Résultat : 86,7 %;
- Question 10 : Dans l'ensemble, je suis satisfait de la rencontre.
✓ Résultat : 86,7 %.

En 2015-2016, étant donné que seulement 2 rencontres ont été organisées, l'échantillon ne compte que 18 formulaires.

Les résultats obtenus démontrent une assez bonne satisfaction à l'égard de la convivialité des rencontres (84,1 %), la qualité de l'information livrée et la prise de décision (74,9 %), ainsi que pour l'animation (77,5 %). Bien qu'elles présentent un résultat satisfaisant, la confiance des délégués sur la capacité du processus à générer des résultats a obtenu un résultat significativement inférieur (62,5 %). Quand on observe les résultats à la question 9, on réalise que seulement la moitié des répondants (50 %) croit au processus. On remarque aussi que l'intérêt premier de la plupart des délégués à se présenter à une rencontre est de protéger les intérêts qui les préoccupent (62,5 %). Paradoxalement, les résultats de la question 10 nous révèlent que la majorité des répondants (62,5 %) voit la TGIRT comme une opportunité de bâtir des partenariats. Les résultats révèlent aussi que seulement un peu plus du tiers des répondants (37,5 %) considèrent la TGIRT comme une occasion privilégiée d'influencer les PAFI, ce qui est le mandat de la TGIRT.

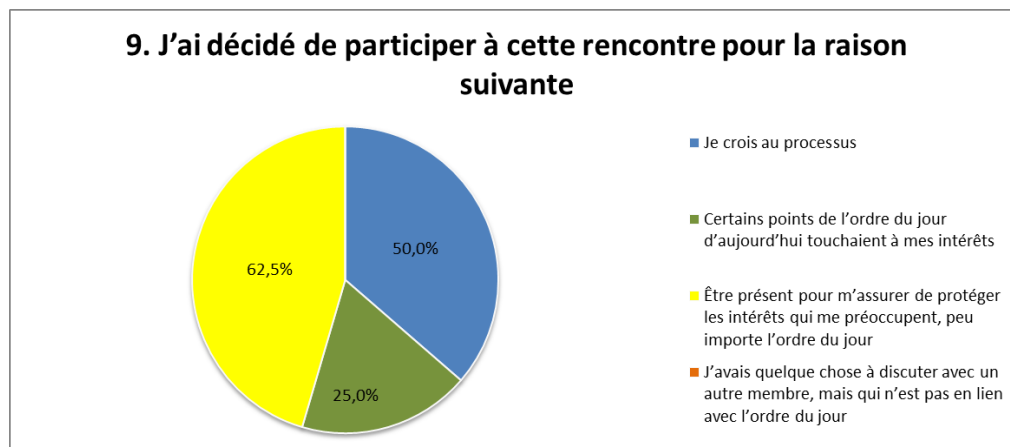


Figure 14 : Motivation des délégués à participer aux rencontres de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay

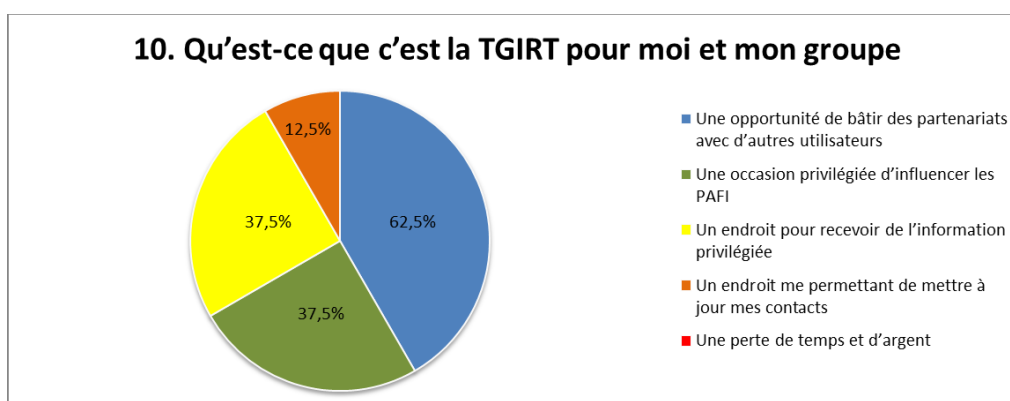


Figure 15 : Perception des délégués sur ce qu'est la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay pour eux

RÉSULTAT DES TROIS TGIRT

La figure suivante présente les résultats agrégés des trois TGIRT de la région.

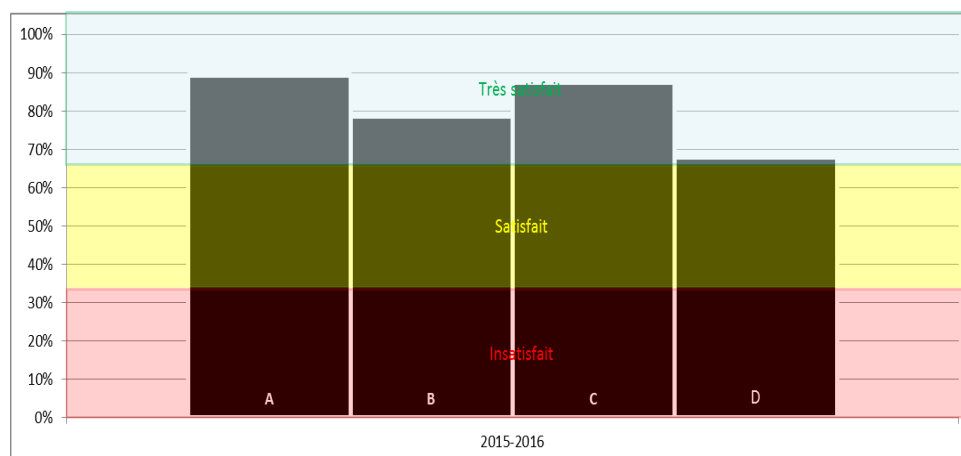


Figure 16 : Taux de satisfaction par blocs de questions pour les trois TGIRT de la région

On remarque que les blocs de questions sur la qualité des échanges au sein de la TGIRT (89,4 %) et la convivialité des rencontres (87,4 %) obtiennent d'excellents résultats. La qualité de l'information reçue et la prise de décision obtiennent un résultat un peu plus faible, mais tout de même très satisfaisant (78,6 %). L'évaluation de la qualité du processus en général, bien que présentant un résultat très satisfaisant (68,0 %), est nettement plus faible que les autres aspects évalués.

Quand on tente de comprendre pourquoi ce résultat, on remarque que c'est seulement la moitié des répondants qui croit au processus (56,9 %), ce qui révèle un problème de confiance important après six ans d'activités des TGIRT. On remarque aussi que plus de la moitié (58,7 %) des répondants participe aux rencontres avec une attitude défensive. C'est donc dire que la confiance des participants vis-à-vis du processus, mais également vis-à-vis des autres participants, est loin d'être acquise. Aspect positif, une majorité de répondants (65,3 %) voient encore les TGIRT comme une opportunité de bâtir des partenariats. Toutefois, la capacité de la TGIRT à influencer les PAFI ne semble pas concrète pour la vaste majorité des répondants (61,8 %). Cette dernière statistique explique probablement aussi une partie du résultat plus faible à l'égard de la satisfaction du processus en général.

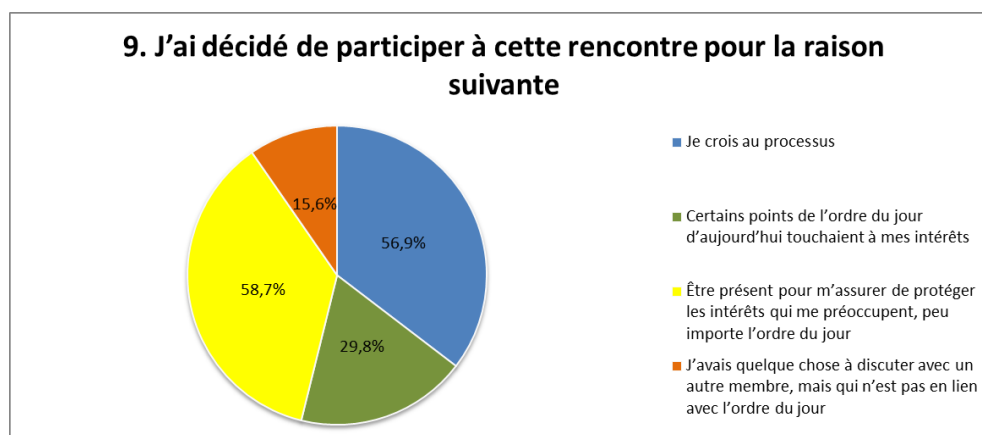


Figure 17 : Motivation des délégués à participer aux rencontres des TGIRT

10. Qu'est-ce que c'est la TGIRT pour moi et mon groupe

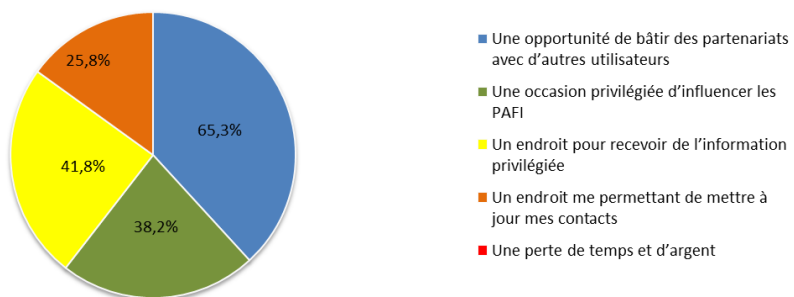


Figure 18 : Perception des délégués sur ce qu'est la TGIRT pour eux

FAITS SAILLANTS DE LA SIXIÈME SAISON

La saison 2015-2016 des TGIRT fut une saison de transition entre la coordination réalisée par la CRÉ et celle des MRC. Cette transition a entraîné une pause de plusieurs mois dans les travaux des TGIRT et comme les MRC n'ont réellement pris en charge le dossier qu'en janvier 2016, elles ont dû s'approprier le mandat et organiser la relance des processus en même temps que la saison se déroulait. Cette situation explique une grande disparité dans la donnée disponible qui découle du suivi entre les différentes TGIRT de la région dans ce rapport. À la relance des travaux, les différentes MRC ne pouvaient malheureusement pas compter sur des méthodes de suivi standard. En 2015-2016, les MRC ont relancé les TGIRT le plus rapidement possible pour s'assurer que celles-ci se remettent au travail afin de maximiser leur chance d'influencer les PAFIT 2018-2023. Pour y parvenir, les MRC se sont appuyées sur l'information recueillie par la CRÉ en fin de mandat sur les priorités de travail des TGIRT. Cette relance rapide était également nécessaire pour éviter la levée d'actions correctives pour les mandataires de certification dont les preuves de conformité en matière de participation du public reposent, entre autres, sur les travaux des TGIRT. L'urgence dans laquelle cette relance s'est faite n'a pas permis de respecter certaines règles en place dont la tenue d'une assemblée de partenaires pour l'élection des délégués dont les mandats étaient échus dans toutes les TGIRT.

Du côté du MFFP, cette année de relance en constitue également une de transition. En effet, le personnel associé aux TGIRT ayant subi un taux de changement sans précédent, cela semble avoir induit une certaine cassure dans le rythme de travail. Cette situation a mené à une absence de dossier à travailler avec les TGIRT à la relance et plusieurs rencontres avec les MRC ont été nécessaires pour retrouver un « momentum » et des façons de travailler qui répondent aux besoins de tous.

Du côté des mandataires de certification, l'utilisation qu'ils ont faite de la TGIRT en 2015-2016 est, somme toute, négligeable. De leur côté, il n'y a pas de vision claire qui a été énoncée sur la manière dont ils comptent utiliser les TGIRT dans un avenir rapproché.

Ainsi, les ordres du jour de la saison 2015-2016 ont largement été meublés de points d'information qui étaient nécessaires compte tenu de la situation. Bien que peu de décisions et de discussions significatives aient été tenues en 2015-2016, les activités des TGIRT ont quand même permis d'entériner de nouvelles règles de fonctionnement pour deux d'entre elles. Seule la TGIRT Laurentides n'a pas entériné de nouvelles règles, mais cela n'est qu'une formalité, car les discussions ont déjà toutes été réalisées. Les travaux des TGIRT ont également permis de relancer certains comités de travail qui travaillent d'abord à une échelle régionale sous forme de chantier. Ainsi, l'ensemble des TGIRT était relancé au 1^{er} avril 2016. Malheureusement, le manque de contenu à concerter en banque a empêché de profiter de la période d'avril à juin pour travailler avec les TGIRT, alors qu'historiquement, cette période était utilisée.

Un autre fait saillant de cette saison est l'annonce du MFFP d'une demande de report du calcul de possibilité forestière pour la région, de 2018 à 2023. Ce report permettra d'intégrer l'inventaire du 5^e programme, qui est une donnée plus fiable. Le MFFP a fait valoir que cette opportunité allait permettre d'impliquer les TGIRT dans l'élaboration de la stratégie d'aménagement et le traitement de nouveaux enjeux, alors que les échéanciers pour le PAFIT 2018 ne le permettraient pas. Cette annonce a soulevé un certain nombre de questions, mais aussi d'insatisfactions dans les TGIRT.

La saison 2015-2016 a également permis au MFFP de faire le bilan à mi-parcours du PAFIT 2013-2018 pour les VOIC dans chacune des TGIRT. L'exercice ne s'est pas avéré très convaincant, car beaucoup d'indicateurs ne présentaient pas de bilan clair, et ce pour différentes raisons :

- indicateur difficilement mesurable;
- aucun moyen de suivi mis en place;
- absence de lien entre l'indicateur et la cible;
- formulation de la VOIC qui porte à interprétation.

De plus, la présentation de ce bilan n'a pas semblé intéresser les membres des TGIRT comme cela aurait dû. Cela s'explique parce que la majorité des VOIC discutés avaient été adoptés, à l'époque, pour répondre à des considérations légales ou de mise en place de l'aménagement écosystémique, plutôt que pour répondre directement aux préoccupations de la TGIRT.

ATTEINTE DES OBJECTIFS ANNUELS

Aucun objectif n'avait été identifié avant le début de la saison 2015-2016. Seule la relance des processus était attendue, ce qui a été réalisé entièrement.

CONCLUSION

Il apparaît évident que la cassure qu'a induit le changement de coordination des TGIRT risque d'avoir un effet négatif sur l'influence de celles-ci sur les PAFIT 2018-2023. Cette situation est d'autant plus déplorable, que l'influence des TGIRT dans les PAFIT 2013-2018 avait été limitée elle aussi, faute de temps entre la mise en place des TGIRT et le dépôt de la première génération de PAFIT. À l'époque, sous promesse d'être traités dans une prochaine version de PAFIT, plusieurs participants aux TGIRT avaient accepté de mettre de côté leurs préoccupations prioritaires afin de travailler sur l'intégration de l'aménagement écosystémique dans les plans. Pour l'instant, les chiffres de présence aux rencontres témoignent d'une mobilisation encore assez forte dans l'ensemble des TGIRT, et ce malgré une longue pause qui aurait pu avoir un effet dévastateur à ce niveau. Néanmoins, les résultats des sondages sur la satisfaction laissent entrevoir un certain cynisme à l'égard du processus et de sa capacité à produire des résultats. Ainsi, les TGIRT de la région peuvent encore compter sur une base solide de participation, mais pour combien de temps ? Les résultats des sondages indiquent qu'un tel lieu d'échanges est important et nécessaire. Seulement après six ans d'existence, plus de 600 heures de rencontres et des centaines de milliers de dollars investis dans ces processus, le bilan des réalisations des TGIRT n'est visiblement pas à la hauteur des attentes de la majorité des participants.

Annexe A

(Formulaire évaluation des rencontres de TGIRT après le 16 mars 2016)

Date de la rencontre : _____

☐ Délégué

☐ Personne ressource

Siège (facultatif) : _____

Vos commentaires sont importants pour nous. Veuillez nous indiquer votre réponse aux questions suivantes.

Bloc A : Questions portant sur la qualité des échanges au sein de la TGIRT et la convivialité des rencontres

1. On m'a donné l'occasion de participer à la rencontre et de m'exprimer librement :

☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Plus ou moins ☐ Pas du tout ☐ Ne s'applique pas

2. Les interventions des délégués ont été considérées et traitées adéquatement :

☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Plus ou moins ☐ Pas du tout ☐ Ne s'applique pas

3. La réunion de la TGIRT a été interactive et conviviale :

☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Plus ou moins ☐ Pas du tout ☐ Ne s'applique pas

4. Je me suis senti(e) impliqué(e) dans les sujets discutés à la rencontre d'aujourd'hui :

☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Plus ou moins ☐ Pas du tout ☐ Ne s'applique pas

En identifiant le ou les sujets en question, pouvez-vous nommer un ou plusieurs participants dont les interventions ont permis de faire progresser les travaux aujourd'hui ?

Bloc B : Questions portant sur l'information reçue et la prise de décision

5. Les questions soulevées par les délégués ont été répondues clairement et de façon transparente par les personnes ressources :

☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Plus ou moins ☐ Pas du tout ☐ Ne s'applique pas

6. L'information livrée par les personnes ressources a fait progresser les travaux de la TGIRT :

☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Plus ou moins ☐ Pas du tout ☐ Ne s'applique pas

Pouvez-vous nous dire à quoi servait la rencontre d'aujourd'hui ?

Bloc C : Questions portant sur l'animation des rencontres

7. La discussion a été encouragée au sein de la TGIRT :

☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Plus ou moins ☐ Pas du tout ☐ Ne s'applique pas

8. L'animation du groupe a été adéquate :

☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Plus ou moins ☐ Pas du tout ☐ Ne s'applique pas

Pouvez-vous nous nommer un ou plusieurs sujets d'aujourd'hui où l'animation a facilité la convergence vers un consensus ?

Bloc D : Questions portant sur l'évaluation du processus en général

9. J'ai décidé de participer à cette rencontre pour la (les) raison(s) suivante(s) *(possibilité de cocher plus d'une réponse)* :

- ☐ Je crois au processus
☐ Certains points de l'ordre du jour d'aujourd'hui touchaient à mes intérêts
☐ Être présent pour m'assurer de protéger les intérêts qui me préoccupent, peu importe l'ordre du jour
☐ J'avais quelque chose à discuter avec un autre membre, mais qui n'est pas en lien avec l'ordre du jour

10. Qu'est-ce que c'est la TGIRT pour moi et mon groupe *(possibilité de cocher plus d'une réponse)* :

- ☐ Une opportunité de bâtir des partenariats avec d'autres utilisateurs
☐ Une occasion privilégiée d'influencer les PAFI
☐ Un endroit pour recevoir de l'information privilégiée
☐ Un endroit me permettant de mettre à jour mes contacts
☐ Une perte de temps et d'argent

11. La confiance que j'ai vis-à-vis du processus sur sa capacité à mener concrètement à des résultats tangibles de GIRT sur le territoire est :

☐ Grande ☐ Moyenne ☐ Faible ☐ Inexistante

Pouvez-vous nous dire quel est l'objectif de la TGIRT cette année ?

Pouvez-vous nous dire quel est l'objectif de la TGIRT d'ici cinq ans ?

Pouvez-vous identifier un ou plusieurs enjeux sur lesquels la TGIRT a eu un impact dans les cinq dernières années ?

Merci de votre collaboration !

Annexe B

(Formulaire évaluation des rencontres de la TGIRT Charlevoix-Bas-Saguenay le 16 mars 2016)

TABLE GIRT - CHARLEVOIX-BAS-SAGUENAY

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Vos commentaires sont importants. Ils permettent de mesurer le taux de satisfaction des participants (délégués et personnes ressources), processus nécessaire dans le cadre de la certification forestière et utile dans un cadre d'amélioration continue.

	Tout à fait en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	Non applicable
L'aménagement des lieux était adéquat pour la tenue de la rencontre		X			
L'animateur fait des synthèses des différents points de vue		X			
L'animateur gère les discussions lorsqu'elles s'enlisent		X			
J'ai eu l'occasion de m'exprimer librement					X
Je considère avoir été bien informé durant cette rencontre	X				
Les décisions prises expriment un consensus dans le groupe					X
Les décisions semblent adéquates pour le développement durable	X				
La rencontre était bien planifiée	X				
Le contenu de la rencontre était pertinent	X				
Dans l'ensemble, je suis satisfait de la rencontre	X				

PROPOSITIONS :
